

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 18 juin 2018 fixant le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

NOR : MICB1816197A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 18 juin 2018, le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018, est fixé à 10. Ils sont répartis de la manière suivante :

- spécialité « action culturelle » : 4 postes dont :
 - 2 postes pour le ministère de la culture ;
 - 1 poste pour le musée du Louvre ;
 - 1 poste pour le musée du quai Branly - Jacques Chirac ;
- spécialité « arts plastiques » : 3 postes dont :
 - 2 postes pour le ministère de la culture ;
 - 1 poste pour le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ;
- spécialité « musique » : 1 poste pour le musée du Louvre ;
- spécialité « théâtre » : 2 postes pour le ministère de la culture.